DRAC Bretagne

Été culturel, aide aux festivals, plan de relance en faveur du spectacle vivant

Vous trouverez ci-dessous des précisions quant aux modalités de soutien de la DRAC Bretagne concernant l'été culturel et l'aide aux festivals, dispositifs présentés lors de la dernière réunion du 3 CB, ainsi que des informations relatives au plan de relance 2022 en faveur du spectacle vivant.

L'été culturel est donc renouvelé en 2022 pour sa troisième édition. Initié dans le contexte de la sortie du premier confinement à l'été 2020, ce dispositif visait à permettre une reprise des activités culturelles et à relancer l'emploi dans le secteur artistique. Devant le succès de cette manifestation, le Ministère de la Culture a choisi de reconduire le dispositif.

Pour toute information, https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Actualites/Ete-culturel-2022-bilan-2021-en-Bretagne

Dans le prolongement des déclarations faites par madame la Ministre de la Culture dans le cadre des Etats généraux des Festivals, la DRAC Bretagne dispose en 2022 d'une enveloppe spécifique pour soutenir **les festivals** relevant du spectacle vivant et des arts visuels. Trois types d'aides sont possibles :

- des aides annuelles au projet
- des aides transversales, concernant prioritairement les projets liés au développement durable et aux questions d'égalité homme-femme,
- des aides pluriannuelles à la structuration.

Les festivals implantés en Bretagne qui remplissent les conditions d'éligibilité et répondent aux critères d'intervention du Ministère de la culture pourront déposer un dossier de demande de subvention (lien à venir sur le site de la DRAC et du Ministère de la Culture) :

- avant le 26 mai pour la commission d'été (réponse à partir du début juillet)
- avant le 31 août pour la commission d'automne (réponse à partir du début octobre)

À noter : les festivals de musique ne pourront pas déposer de demandes d'aides auprès des DRAC concernant les aides transversales qui seront gérées par le Centre national de la Musique.

Pour plus d'informations, <u>https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Actualites/Aide-aux-festivals-2022</u>

Enfin, une enveloppe budgétaire de 965 000 € est à nouveau disponible en 2022 dans le cadre du Plan de relance pour le secteur du spectacle vivant.

Elle doit permettre de poursuivre l'accompagnement du secteur vers une pleine reprise de l'activité et de l'emploi artistique avec deux objectifs :

- Renforcer le soutien aux structures et aux équipes artistiques les plus fragilisées par la crise.
- Améliorer les conditions de création et renforcer la diffusion des spectacles

Le descriptif des projets et acteurs éligibles est accessible à l'adresse suivante : https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Actualites/Plan-de-relance-les-aides-au-spectacle-vivant